



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Liberté
Égalité
Fraternité

Téléservice : Activités privées de sécurité : demande de carte professionnelle

Ministère chargé de l'intérieur

Parmi les pièces justificatives devant accompagner la demande, figurent notamment la copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour, la justification de l'aptitude professionnelle acquise...

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://depot-teleservices-cnaps.interieur.gouv.fr/carte-pro/identification>)

Vérfifié le 03 novembre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)